

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
POUR L'EXPLOITATION DE LA BUVETTE SITUÉE A LA PISCINE DE LA POINTE ROUGE
SAISON ESTIVALE 2026**

Fiche de renseignements à compléter et à retourner à :
Ville de Marseille
Direction Générale Adjointe la Ville du Temps Libre
Direction Appui Fonctionnel
40, rue Fauchier - 13233 MARSEILLE cedex 20

RAISON SOCIALE SOCIÉTÉ / TITRE ASSOCIATION / NOM ENTREPRENEUR INDIVIDUEL :

.....
.....

CAPITAL SOCIAL POUR LES SOCIÉTÉS :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

STATUT ENTREPRISE / ASSOCIATION / ENTREPRENEUR INDIVIDUEL :

N° RC ou RM :

IDENTIFIANT SIRET :

CODE A.P.E. :

RESPONSABLE :

QUALITÉ :

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES SIMILAIRES :

.....
.....
.....
.....
.....

REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN DEUX PARTIES :

1/ UNE PART FIXE ÉTABLIE SUR LA BASE DE :

- $9,30\text{m}^2 \times 2,40\text{€ du m}^2/\text{jour} = 22,32\text{€/jour}$ soit 1 406,16€ pour 63 jours (du 29/06/26 au 30/08/26 inclus)
- 30€ de frais de gestion
- 3€ du m^2 pour la participation à l'eau en l'absence de compteur = 27,90€ ($9,30\text{m}^2 \times 3\text{€/m}^2$)
- 3€ du m^2 pour la participation à l'électricité en l'absence de compteur = 27,90€ ($9,30\text{m}^2 \times 3\text{€/m}^2$)

Soit pour 63 jours : 1 406,16€ (du 29/06/26 au 30/08/26 inclus) + 27,90€ (participation forfaitaire eau) + 27,90€ (participation forfaitaire électricité) + 30€ de frais de gestion = 1 491,96€

2/ UNE PART VARIABLE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT DE :% assise sur l'ensemble du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé sur le site. Le pourcentage de la part variable ne pourra pas être inférieur à 5 %

NOM ET SIGNATURE DU CANDIDAT

.....